

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

COMPÉTENCE ET ORGANISATION DU SERVICE	PAGE 6
La compétence déchets	6
Organisation du service	7
LES INDICATEURS TECHNIQUES	PAGE 10
Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	10
Indicateurs relatifs au traitement des déchets	19
LES INDICATEURS FINANCIERS	PAGE 20
Les modalités d'exploitation du service	20
Dépenses et financement du service	21
LES OBJECTIFS POUR 2015	PAGE 28

Le Rapport d'activité annuel 2015 est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc 648, chemin des Prés Caton 74190 Passy - Tél. : 04 50 78 12 10
Directeur de la publication : Georges MORAND / Co-directeur : David BEN SADOON / Rédaction : Services de la CCPMB / Conception graphique et réalisation :
Service Communication - infographie / Crédit Photo : CCPMB, SITOM des Vallées du Mont-Blanc.
2016



L'ANNÉE DE : PATRICK KOLLIBAY

Vice-président en charge des ordures ménagères

Le service de gestion des déchets représente plus de la moitié des effectifs de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et 42% du budget total en 2015. Nous avons la charge d'assurer à la population du territoire un service qui puisse répondre aux fortes attentes tout en recherchant une mobilisation optimale des moyens humains et matériel.

Nous avons été confrontés à une première année complète dans ce mandat, ce qui a permis de prendre la mesure des particularités de notre territoire : une organisation complexe qui doit s'adapter aux fortes variations saisonnières. Le tonnage d'ordures ménagères a peu diminué par rapport à 2014, la fréquentation touristique impactant directement nos performances. Nous devons poursuivre nos efforts pour que le tri des déchets soit l'affaire de tous, locaux comme touristes, en apportant un service adapté.

La collaboration avec les communes fait aussi partie de nos priorités car ce sont les Maires qui organisent la gestion des dépôts sauvages et doivent sanctionner les mauvais comportements. Nous disposons de quatre déchèteries sur le territoire permettant de bien desservir l'ensemble des habitants, il est regrettable que certains utilisent la voie publique comme une décharge !

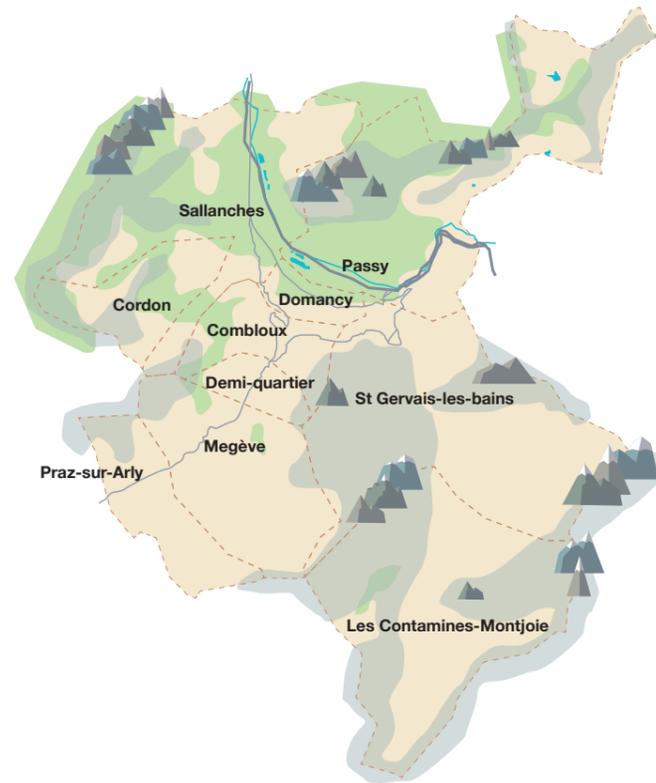
Un travail important est mené en ce sens, nous savons aussi que nos déchèteries doivent être mises aux normes et renouvelées pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

L'année 2015 a également été marquée par le lancement d'une étude d'optimisation du service qui aboutira en 2016 à des solutions concrètes à mettre en œuvre pour aller plus loin dans la réalisation d'économies, tout en conservant un service de qualité. Nous souhaitons distinguer de manière précise le service destiné aux ménages et celui mis en place pour les professionnels qui doivent être responsabilisés sur la gestion de leurs déchets.

La création d'un budget annexe ordures ménagères en 2016 va nous permettre de suivre très précisément les effets de nos actions sur les prochaines années.

COMPÉTENCE ET ORGANISATION DU SERVICE

La compétence déchets



Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est dotée de la compétence «Élimination et collecte des déchets ménagers». Elle a été transférée des communes afin de mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du territoire dans la perspective d'améliorer le service de collecte et de gestion des déchèteries. L'objectif est de concilier nouvelle organisation, maîtrise des coûts de fonctionnement et renforcement de la qualité du service.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc confie la prestation d'élimination au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui regroupe également la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la CC du Val d'Arly. Le Syndicat est notamment chargé d'assurer le traitement des ordures ménagères via l'usine d'incinération, la gestion du quai de transfert, le transport, le tri et la valorisation des recyclables, la collecte et la valorisation du verre, l'exploitation de la déchèterie, située sur la commune de Passy ou encore la communication et l'information en matière de gestion des déchets.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est composée de 10 communes pour une population permanente totale de 46 551 habitants, dont voici la répartition :

RÉPARTITION DES HABITANTS (Recensement 2011)

Communes	Population	
	Permanente	DGF*
Combloux	2184	4449
Les Contamines-Montjoie	1225	4008
Cordon	1032	1754
Demi-Quartier	1010	2211
Domancy	1939	1996
Megève	3694	11 149
Passy	11 943	12 393
Praz-sur-Arly	1378	3411
Saint-Gervais	5788	11 026
Sallanches	16 358	17 369
CCPMB	46 551	69 766

L'année a été marquée par une volonté d'engager une réflexion sur l'organisation du service de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ainsi que sur les modalités de son financement.

46 551

habitants

répartis sur 10 communes

*DGF : dotation globale de fonctionnement. Dotation de l'État aux communes en fonction de leur population permanente + résidents secondaires)

Retrouvez l'ensemble des activités de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dans le rapport d'activités 2015

Les grandes dates du service en 2015

- **Début avril**, deux nouvelles bennes à ordures ménagères ont été réceptionnées afin de remplacer les trois anciens véhicules immobilisés en 2014 pour non-conformités. Elles ont été affectées aux secteurs du Val d'Arly et du Val Montjoie.
- **Début mai**, un nouveau camion-grue a été livré en remplacement du véhicule mis à disposition par la commune de Combloux. Plus polyvalent, il permet de collecter les déchets déposés en conteneurs semi-enterrés sur d'autres communes telles que Cordon, Sallanches ou encore Domancy.
- **Mi-novembre**, le service a fait l'acquisition d'une remorque autonome de lavage haute pression afin de pouvoir intervenir rapidement sur les équipements de pré-collecte, principalement les mazots et les bacs roulants.
- **À l'automne**, les travaux d'aménagement de quatre nouveaux points de tri sélectif des déchets en conteneurs semi-enterrés ont pu être réalisés sur les communes de Domancy, Passy et Sallanches.
- **En septembre**, une étude d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés a été lancée auprès des cabinets AJBD et CITEIXIA afin d'identifier les pistes d'économies possibles et rechercher de nouvelles sources de financement. Ce travail conduit jusqu'en en mars 2016 devra aboutir au lancement d'une réorganisation profonde de la collecte des déchets sur le territoire.
- **Le 25 novembre 2015**, le Conseil Communautaire a décidé de l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en confiant au SITOM des Vallées du Mont-Blanc le soin d'une démarche concertée avec les Communautés de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et du val d'Arly.

LA COMMISSION ÉLIMINATION ET COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS S'EST RÉUNIE À CINQ REPRISES EN 2015

- **Les 5 et 16 mars** ont été l'occasion de présenter l'analyse financière de la compétence déchets, mettant en évidence un résultat déficitaire ainsi qu'un taux de TEOM insuffisant pour financer l'ensemble des charges transférées des communes.
- **Le 7 mai**, les membres de la commission ont proposé une réduction des investissements pour l'année en cours ainsi qu'une note de préconisations fixant les règles techniques et financières d'implantation des nouveaux points de tri sélectif des déchets.
- **Le 11 juin** a principalement été consacré à la validation du cahier des charges relatif à l'étude d'optimisation.
- **Le 15 décembre**, une priorisation des travaux d'aménagement de points de tri sélectif pour l'année 2016 a été actée. Aussi, une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée au sein de la commission ordures ménagères.

Organisation du service

Les moyens humains

En 2015, le service déchets est constitué ainsi :

Fonction	Grade	Missions	Effectif
Responsable du service des déchets	Catégorie B	Gestion du service (technique, RH, finances)	1 (100 %)
Responsable administrative	Catégorie B	Comptabilité, suivi administratif	1 (70 %)
Responsables d'exploitation	Catégorie C	Gestion des équipes, suivi des équipes	2 (100 %)
Chauffeurs	Catégorie C	Conduite des véhicules	13 (100 %)
Ripeurs	Catégorie C	Chargement des bacs	10 (100 %)
Agents de déchèteries (Megève)	Catégorie C	Accueil et information des usagers, entretien du site, dépannages chauffeurs, ripeurs	3 (100 %)
Agent polyvalent	Catégorie C	Entretien technique, maintenance des équipements	1 (100 %)
Saisonniers	Contractuels	Renfort saisons touristiques	3 (6 agents /6 mois)*

* Conformément à la délibération 125/2013 du 11 décembre 2013

Des accidents et arrêts de travail sont à mettre en évidence du fait qu'ils nécessitent des adaptations permanentes de l'organisation du service :

1058 jours

d'arrêt

- **3 accidents** du travail ayant entraîné 36 jours d'arrêt
- **11 agents en maladie ordinaire** représentant 16 arrêts pour 626 jours
- **1 agent en longue maladie** pour 41 jours
- **1 agent en maladie professionnelle** pour 365 jours

900 points

de collecte des déchets

43 %

de points de tri sélectif des déchets en conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens.

Suite au départ du Directeur Général des Services Techniques en septembre 2015, le service de gestion des déchets a été directement rattaché à la Direction Générale des Services de la CCPMB valorisant ainsi l'autonomie et l'expertise de l'encadrement du service.

Les missions des deux responsables d'exploitation ont été dissociées:

- Un responsable chargé de la collecte des déchets et du suivi des véhicules associés
- Un responsable pré-collecte (gestion du parc de bacs roulants, conteneurs, colonnes, mazots) et des déchèteries.

Une réorganisation sur trois garages

Comme en 2014, les conventions pour les prestations d'entretien des véhicules de collecte ainsi que la réalisation de ramassages nécessitant des moyens matériels spécifiques (centre-ville de Megève) ont été renouvelées avec les communes de Megève, Passy et Sallanches. La commune de Saint-Gervais a mis fin à cette convention en septembre pour des raisons de manque de moyens humains.

Les équipages de collecte se sont réorganisés sur les différents secteurs :

- Les équipes basées à Megève collectent toujours aussi Demi-Quartier et Praz-sur-Arly
- Les équipes basées à Sallanches interviennent désormais aussi à Combloux, Cordon et Domancy
- Les équipes basées à Passy circulent également à Sallanches, Domancy, Praz-sur-Arly mais aussi à Saint-Gervais et aux Contamines-Montjoie.

Les moyens matériels

Les installations de pré-collecte

Le territoire de la Communauté de Communes est équipé d'équipements très différents et variés (types, systèmes de préhension) ce qui nécessite une organisation complexe de la collecte et constitue un frein à l'optimisation.

Communes	Nombre de points de collecte	Cabanes/Mazots	Bacs roulants	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Points vrac
Combloux	21	-	-	-	71	-	-
Les Contamines-Montjoie	97	46	451	-	-	-	-
Cordon	6	-	-	-	25	-	-
Demi-Quartier	20	18	115	4	-	-	-
Domancy	18	11	19	10	22	4	-
Megève	137	129	814	16	-	-	2
Passy	181	1	304	103	111	-	-
Praz-sur-Arly	32	26	122	61	-	-	-
Saint-Gervais	218	32	274	20	100	9	33
Sallanches	170	-	172	3	243	21	40
CCPMB	900	252	2 223	190	272	34	96

Les véhicules

En 2015, le service déchets de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de dix véhicules de collecte et d'un tractopelle soit un camion de moins qu'en 2014. En effet, seuls deux des trois véhicules immobilisés durant l'année 2014 ont été remplacés.

VÉHICULES DU SERVICE DÉCHETS 2015

Secteur	Garage	Véhicules	Immatriculation	Mise en circulation	Type	Kilométrage (31/12/2015)
Val d'Arly*	Megève	MAN	DR 945 ES	2015	BOM	15 400 km
		Renault	8854 ZL 74	2008	BOM	80 500 km
		MAN	6393 XY 74	2004	BOM	168 550 km
Plaine*	Sallanches	Renault	CN 313 PH	2013	Grue	53 731 km
		Renault	7773 YS 74	2006	Grue	184 465 km
		MAN	DS 515 JY	2015	Grue	12 000 km
	Passy	Iveco	CH 580 YT	2012	Grue	100 000 km
		Mercedes	9660 ZQ 74	2009	BOM	148 000 km
Val Montjoie*	Passy	MAN	DR 711 EQ	2015	BOM	7 100 km
		Mercedes	9601 ZF 74	2007	BOM	148 000 km
Déchèterie Megève	Megève	Terex		2014	Tractopelle	

*Secteur Plaine : Combloux, Cordon, Domancy, Passy, Sallanches

*Secteur Val d'Arly : Demi-Quartier, Megève, Praz-sur-Arly

*Secteur Val Montjoie : Les Contamines-Montjoie, Saint-Gervais

Les véhicules de collecte sont stationnés aux centres techniques communaux de Sallanches et Passy ainsi qu'à la déchèterie de Megève. Un conventionnement avec ces trois communes prévoit :

- Pour Sallanches, les réparations et le stationnement de 3 camion-grues
- Pour Passy, l'entretien, les réparations de deux véhicules et le stationnement de quatre
- Pour Megève, l'entretien d'un camion et les réparations de deux



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

Organisation générale

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la compétence collecte majoritairement en régie intercommunale, à l'exception des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens situés sur la commune de Saint-Gervais. Cette dernière est réalisée par la société TRIGENIUM dans le cadre d'un marché de prestation de service conclu en 2010 par la commune et transféré à la Communauté de Communes jusqu'au 31 décembre 2015.

Le schéma ci-dessous illustre la répartition des compétences entre la CCPMB et le SITOM des Vallées du Mont-Blanc ainsi que le mode de gestion.

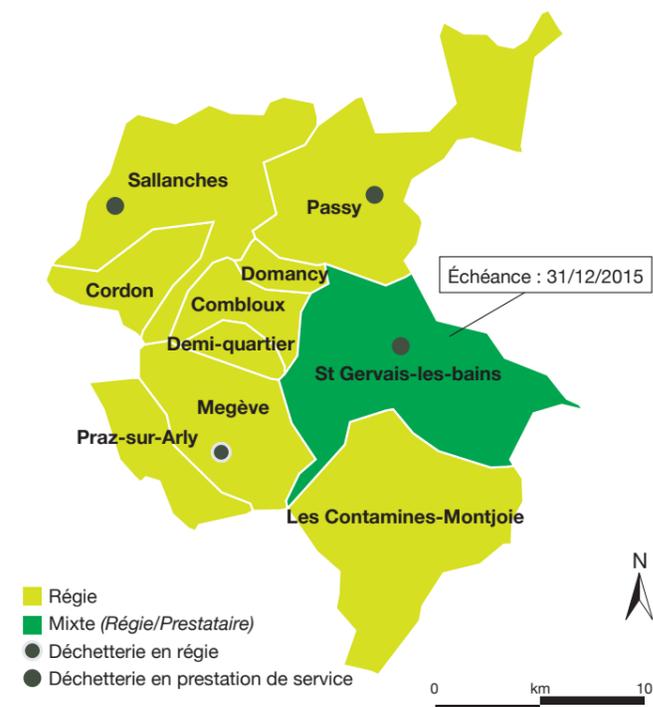
Compétences en 2014		Ordures ménagères recyclables		Verre		Emballages et papiers en mélange		Déchèteries				
		PDR	AV	PDR	AV	PDR	AV	Passy	Megève	Saint-Gervais	Sallanches	
Collecte	Secteur Val d'Arly	Régie		Régie		Régie		DSP				
	Secteur Plaine	Régie + Presta			Presta	Régie + Presta			Régie	Presta	Presta	
	Secteur Val Montjoie	Régie	Presta	Régie		Régie	Presta					
Transport		Presta		Presta		Presta		Presta	Presta	Presta		
Traitement		DSP	DSP	DSP	DSP	DSP	DSP					

Compétence de la CCPMB
 Compétence du Sitom
 Sans objet

PDR = Point de regroupement (collecte en bacs) cf : 5 et 6 p.9

AV = Apport Volontaire (collecte et colonnes aériennes, semi-enterrées) cf : 1,2,3,4 p.9

SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS HORS VERRE (Situation au 01/01/2015)



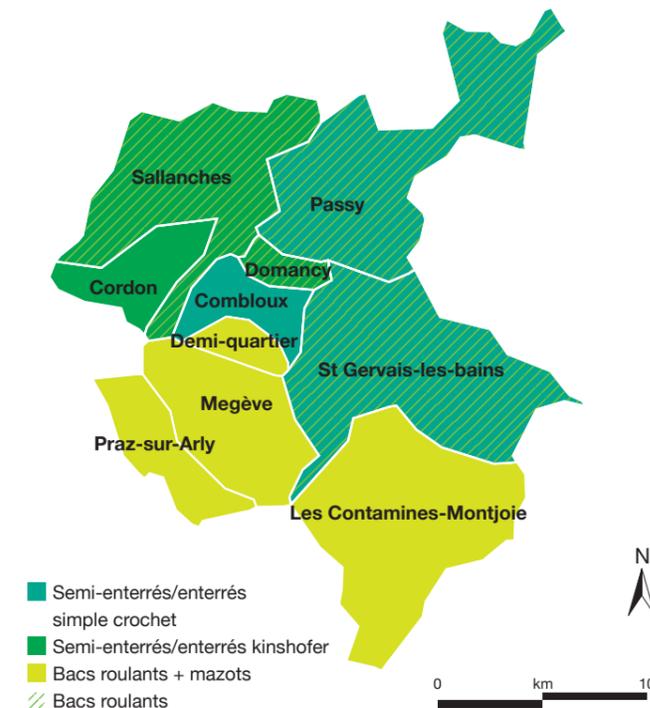
Les modes de collecte



1. Conteneurs semi-enterrés - Préhension kinshofer / 2. Conteneurs semi-enterrés - Préhension simple crochet / 3. Conteneurs enterrés - Préhension kinshofer / 4. Conteneurs aériens - Préhension simple crochet / 5. Bacs roulants / 6. Mazots

Le matériel de pré-collecte est très hétérogène sur le territoire. Cette diversité des installations entraîne une organisation complexe des circuits de collecte et demeure un frein à l'optimisation des moyens. Ainsi, quatre systèmes de ramassage dominant et se superposent sur les dix communes.

TYPOLOGIE DES COLLECTES HORS VERRES (Situation au 01/01/2015)

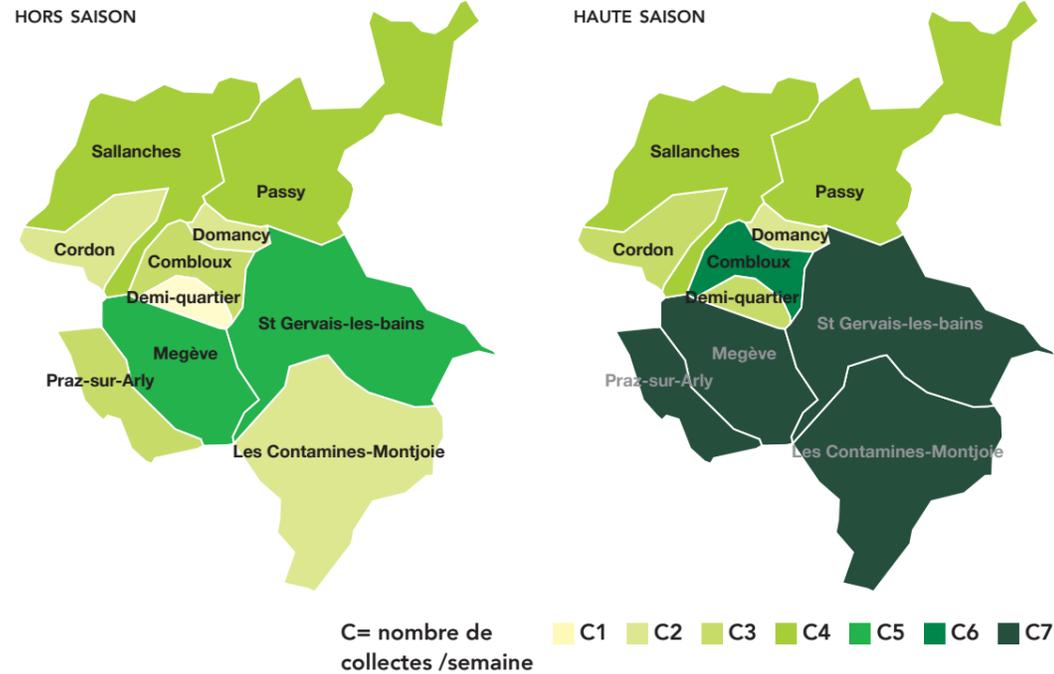


L'étude d'optimisation lancée en 2015 prévoit de définir une stratégie visant à harmoniser les modes de collecte et de préhension des conteneurs sur l'ensemble du territoire.

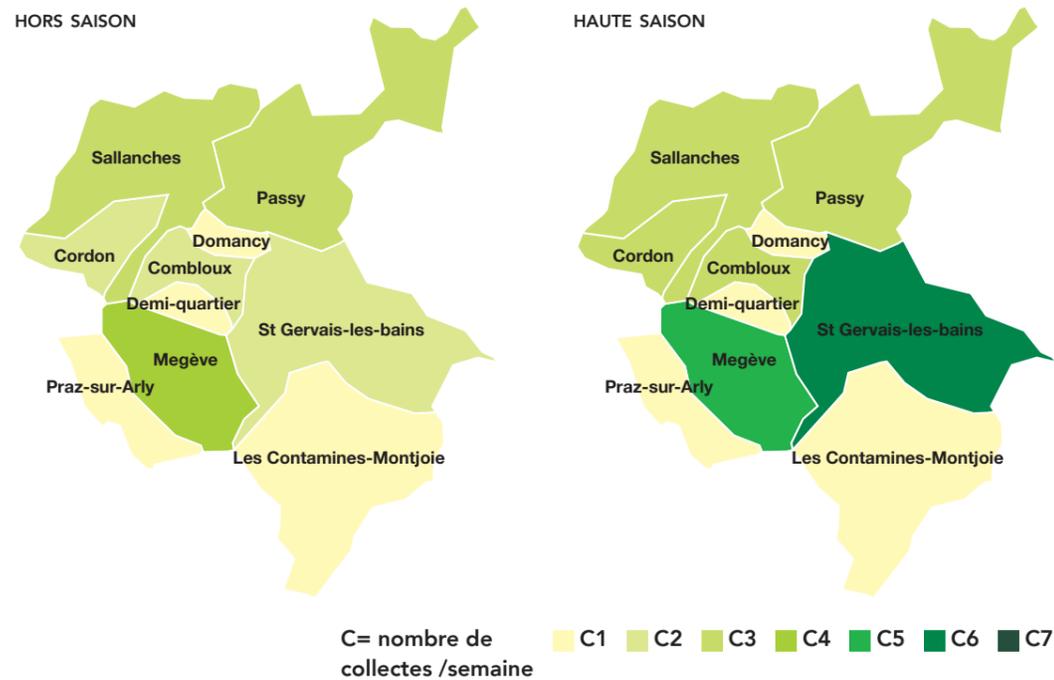
Les fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont soumises à la forte saisonnalité des stations touristiques. Elles sont donc très variées en haute et basse saison selon le mode de collecte ainsi qu'à la capacité de stockage des équipements de pré-collecte en place selon les communes.

FRÉQUENCES HEBDOMADAIRES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



FRÉQUENCES HEBDOMADAIRES DE COLLECTE DES RECYCLABLES SECS HORS VERRE



L'organisation des tournées

La collecte est organisée en 3 postes sur 5 ou 6 jours (du lundi au vendredi et samedi ou dimanche selon les cas). Les postes suivent les horaires suivants :

- Matin : de 5h00 à 12h00 ou de 6h00 à 13h00
- Après-midi : de 12h00 à 19h
- Nuit : de 20h00 à 01h50 (sur 6 jours) ou de 20h00 à 3h00 (sur 5 jours)

L'organisation de la collecte varie en fonction de la période. On distingue 3 périodes dans l'année en raison des variations de tonnages dues à l'activité touristique :

- La période hivernale est la plus chargée. Elle court de mi-décembre à fin avril.
- La période estivale durant laquelle les tonnages observent aussi une forte variation de mi-juillet à fin août.
- Le reste de l'année est appelé période hors saison.

Le tableau suivant caractérise la différence entre ces périodes par le nombre de tournées réalisées par semaine et par flux.

RÉCAPITULATIF DU NOMBRE DE TOURNÉES PAR SEMAINE SELON LE FLUX, LE TYPE DE VÉHICULES, LE SECTEUR ET LA SAISON

	HIVER			ÉTÉ			HORS SAISON			
	BOM*	GRUE	TOTAL	BOM*	GRUE	TOTAL	BOM*	GRUE	TOTAL	
NB de véhicules	6	4	10	5	4	9	5	4	9	
SECTEUR 1 - PLAINE	1	4	5	1	4	5	1	4	5	
SECTEUR 2 - ARLY	3	0	3	2	0	2	2	0	2	
SECTEUR 3 - MONTJOIE	2	0	2	2	0	2	2	0	2	
Nombre de tournées par semaine	Ordures Ménagères	36	19	55	23	19	42	19	16	35
	SECTEUR 1 - PLAINE	5	19	24	5	19	24	5	16	21
	SECTEUR 2 - ARLY	19	0	19	12	0	12	10	0	10
	SECTEUR 3 - MONTJOIE	12	0	12	6	0	6	4	0	4
	Recyclables hors verre	4,5	12	16,5	4	12	16	3	11	14
	SECTEUR 1 - PLAINE	1	12	13	1	12	13	1	11	12
	SECTEUR 2 - ARLY	2,5	0	2,5	2	0	2	1	0	1
	SECTEUR 3 - MONTJOIE	1	0	1	1	0	1	1	0	1
	Verre	3,5	0	3,5	3	0	3	2	0	2
	SECTEUR 1 - PLANE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SECTEUR 2 - ARLY	2,5	0	2,5	2	0	2	1	0	1
	SECTEUR 3 - MONTJOIE	1	0	1	1	0	1	1	0	1
	TOTAL	44	31	75	30	31	61	24	28	52
SECTEUR 1 - PLAINE	6	31	37	6	31	37	6	28	34	
SECTEUR 2 - ARLY	24	0	24	16	0	16	12	0	12	
SECTEUR 3 - MONTJOIE	14	0	14	8	0	8	6	0	6	

* BOM : Benne à Ordures Ménagères

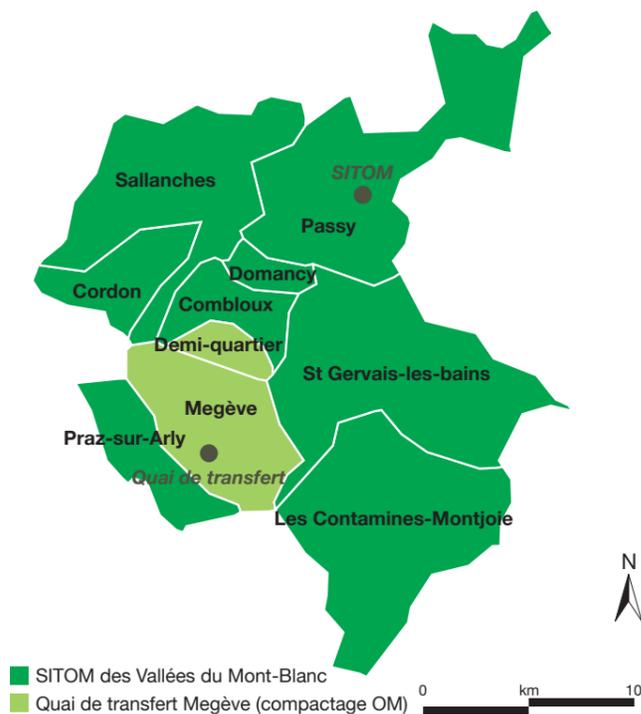
La période hivernale et celle qui présente le plus grand nombre de tournées par semaine avec 75 tournées sur l'ensemble des secteurs, pour l'ensemble des flux et pour les deux modes de collecte. En été, ce nombre passe à 61 puis à 52 sur la période hors saison. Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

Les exutoires

L'ensemble des déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes est transféré sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc à Passy qui dispose :

- d'un Centre de Valorisation Énergétique (CVE),
- d'un quai de compaction et de transfert des déchets recyclables
- d'une plateforme de stockage du verre.

EXUTOIRE DES DÉCHETS COLLECTÉS



Les véhicules de la Communauté de Communes et de la société TRIGENIUM, pour Saint-Gervais et le verre, sont chargés de transférer directement les déchets sur le site de Passy. Néanmoins, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de plusieurs quais de transfert :

- À la déchèterie intercommunale de Megève, les ordures ménagères collectées sur le secteur Val d'Arly sont compactées puis transférées au SITOM par la société Mont-Blanc Matériaux. L'entreprise SITA se charge du transport des bennes d'emballages recyclables et TRIGENIUM du verre.
- Deux bennes sont également disposées à Saint-Gervais et aux Contamines pour stocker le verre collecté en bacs roulant par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, avant transfert par TRIGENIUM.

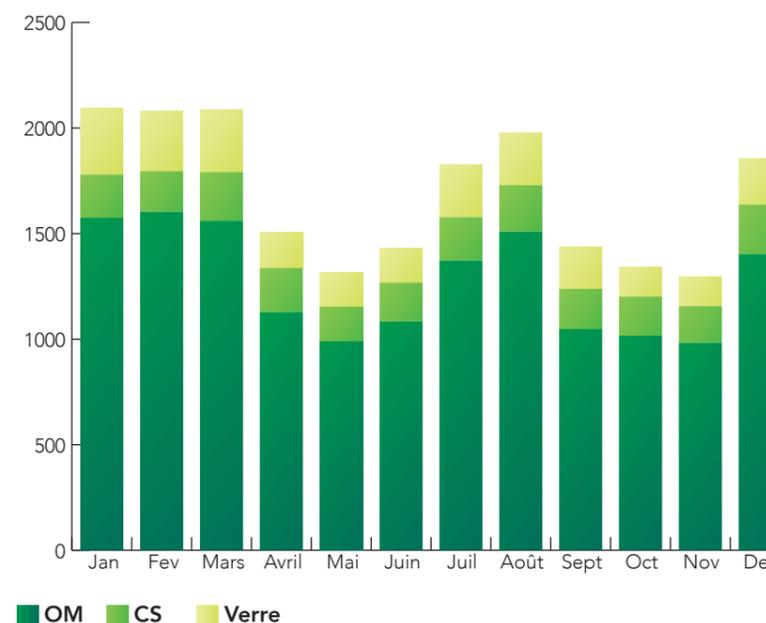
Les tonnages

L'évolution des tonnages d'ordures ménagères (OM) résiduelles, d'emballages ménagers recyclables (CS) et de verre collectés sur le territoire est présentée dans le tableau ci-dessous. On observe en 2015 une stagnation du tonnage d'ordures ménagères mais aussi une augmentation des tonnages sur les deux autres flux.

CCPMB	2012	2013	2012/2013	2014	2014/2013	2015	2015/2014
OM (75,3 %)	15 803,14	15 819,39	+ 0,1 %	15 313,38	- 3,2 %	15 269,22	- 0,3 %
CS (11,8 %)	2 425,09	2 442,90	+ 0,7 %	2 365,16	- 3,2 %	2 395,76	1,3 %
Verre (12,9 %)	2 536,88	2 511,90	- 1 %	2 486,28	- 1 %	2 606,09	4,8 %
Global (100 %)	20 765,11	20 774,19	0 %	20 164,82	- 2,9 %	20 271,07	0,5 %

En raison de l'activité touristique, les tonnages collectés subissent de fortes variations saisonnières. Le graphique ci-dessous montre la variation constatée en 2015 concernant les tonnages de déchets ménagers collectés mensuellement par les équipes de la régie intercommunale et les prestataires.

TONNAGES CCPMB 2015



Les comportements de tri diffèrent entre les saisons et entre les flux en lien avec le type de population touristique qui fréquente le territoire. En hiver, les touristes fréquentent les stations de ski et la consommation d'alcool est plus importante impactant les tonnages de verre. En été, la population touristique est plus sensibilisée à l'environnement et au geste de tri (randonneurs). La consommation de bouteille en verre est aussi vraisemblablement moindre que celle des bouteilles en plastique.

L'organisation de la collecte doit prendre en compte cette saisonnalité et les différences observées selon les flux.

Afin d'analyser les performances de collecte, il est possible d'utiliser des ratios calculés sur la base de la population municipale et de les comparer à des valeurs de références départementales, régionales ou nationales. Ainsi, la CCPMB présente des ratios d'ordures ménagères résiduelles et de recyclables (verre inclus) élevés par rapport à la Haute-Savoie mais qui s'expliquent par l'attrait touristique. La comparaison avec les ratios nationaux en milieu touristique confirme cette analyse. Cependant, les performances de la CCPMB restent supérieures au référentiel touristique national (moins d'OMR et plus de recyclables), dans la mesure où notre territoire compte une population permanente importante.

Haut de quai : accueil et gardiennage

Bas de quai : enlèvement, transport et traitement des déchets

RATIOS DE COLLECTE PAR FLUX EN 2014 (sources enquête sinoe 2011)

	kg/hab			
	CCPMB	desservi		
		Haute Savoie	Rhône Alpes	France hab touristique
OMR	344	311	258	410
RSHV	53	34	47	46
Verre	56	33	30	40

La gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a la charge de la gestion des quatre déchèteries du territoire :

- **Passy** : la gestion de cette déchèterie a été déléguée au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui concède une Délégation de Service Public (DSP) avec l'entreprise SET Mont-Blanc, également gestionnaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères.
- **Megève** : la partie haut de quai est exploitée en régie par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc alors que le bas de quai est confié aux entreprises SITA et VALESPACE (marché de prestation de service).
- **Saint-Gervais** : la gestion du site est confiée à la société TRIGENIUM (marché de prestation de service).
- **Sallanches** : la gestion du site est confiée à la société EXCOFFIER (marché de prestation de service).

LISTE DES MARCHÉS EN COURS

	Prestataires	Nature du service	Échéance
Megève	VALESPACE	Enlèvement des déchets spéciaux	fin 2015
	SITA MOS	Bas quai déchèterie	fin 2015
Passy	SET MONT-BLANC	Haut et bas quai déchèterie	fin 2015*
Saint-Gervais	TRIGENIUM	Haut et bas quai déchèterie	fin 2015
Sallanches	EXCOFFIER	Haut et bas quai déchèterie	fin 2015

* Dans le cadre des réflexions engagées pour l'optimisation du service de collecte des déchets, un délai supplémentaire a été accordé à titre exceptionnel par Monsieur le Sous-Préfet afin de déterminer la meilleure manière de constituer le futur marché et ainsi permettre de dégager des économies substantielles de fonctionnement. Le délai de fin d'exécution des marchés a donc ainsi été prorogé jusqu'au 31 août 2016

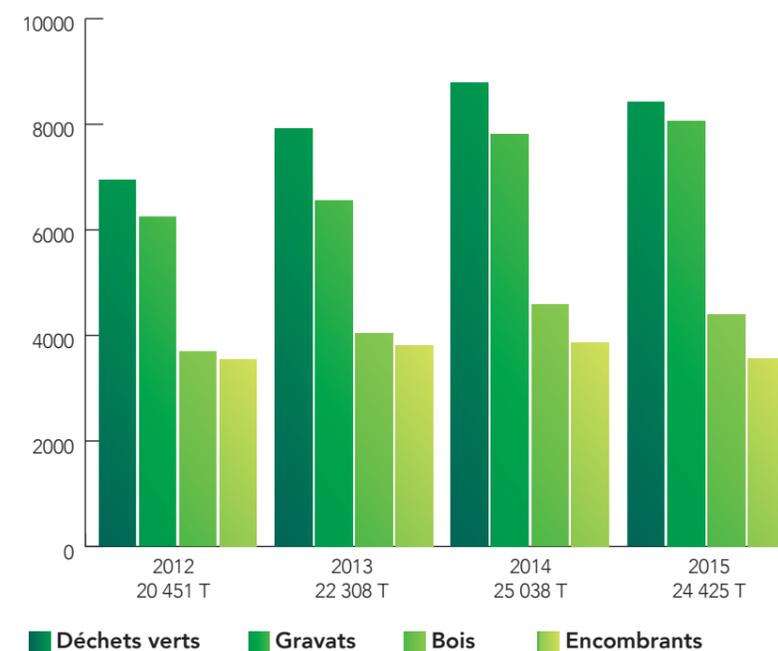
Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un règlement unique précisant notamment les modalités d'accès aux sites, les déchets acceptés et refusés ou encore les précautions à prendre par les usagers. Il prévoit une interdiction d'accès à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes, en revanche, l'ensemble des particuliers et des professionnels du territoire de la Communauté de Communes sont acceptés.

Les flux collectés

Les quatre principaux flux collectés en déchèteries ont subi d'importantes augmentations depuis 2012 impactant directement les dépenses liées à la gestion des sites. Depuis 2015, seuls les tonnages de gravats continuent d'augmenter alors que les autres flux observent une légère diminution.



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES DEPUIS 2012



Ces évolutions contraignent la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc à évoquer une possible révision des conditions d'accès aux sites notamment concernant les professionnels, acceptés gratuitement et sans limitation de quantité.

Le ratio pour les déchèteries était de 682 kg/hab. en 2014 contre 266 kg/hab. en Haute-Savoie, 223 kg/hab. en Rhône-Alpes et 340 kg/hab. en zone touristique de France (source Sinoe).

Mise à disposition de locaux

Dans le cadre de ses compétences, le SIVOM du Jaillet avait réalisé en 2003 une déchèterie couverte et fermée pour le compte de ses communes adhérentes (Combloux, Demi-Quartier, Megève et Praz-sur-Arly).

Les modalités de fonctionnement prévoyaient que le garage situé au-dessous des zones de stockage des déchets soit réservé uniquement à la commune de Megève qui en assumait l'usage et la charge.

D'un commun accord entre la commune et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, il a donc été décidé de poursuivre cette mise à disposition exclusive à la commune de Megève du garage situé sous le quai de la déchèterie. Une convention a été conclue afin de déterminer les conditions et les modalités de mise à disposition du site pour la période 2013-2023. Elle prévoit une refacturation à la commune de Megève des intérêts d'emprunt, des frais de fonctionnement et d'investissement au prorata de la surface utilisée.

La communication et la prévention

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué la communication et la prévention en matière de gestion des déchets au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui dispose de 4 ETP pour réaliser ces actions sur le territoire.

Le SITOM dispose de nombreux outils de communication :

- Communication écrite : site internet, guide du tri, mémo-tri en plusieurs langues, courrier aux nouveaux habitants, distribution de sacs de tri, et journal 2 fois par an (38 000 exemplaires) : l'Eco des Vallées du Mont Blanc, mise à disposition des adhérents des articles afin de les intégrer dans leurs bulletins
- Communication orale : auprès du grand public : manifestations, animations scolaires (école, collèges, lycées), journées portes ouvertes, porte à porte, formation des gardiens de refuge...

Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage individuel puis collectif.

Il vend des composteurs aux usagers du territoire et organise des ateliers gratuits pour apprendre à s'en servir correctement, des guides sont également élaborés.

Le SITOM a réalisé en 2012 un premier état des lieux de la prévention, ce qui a permis d'établir le diagnostic du territoire et de définir les actions de prévention à mettre en œuvre. Les actions suivantes ont été identifiées :

- l'éco-exemplarité
- la promotion du compostage domestique (individuel et collectif)
- la mise en place de bornes textiles
- la mise en place de gobelets réutilisables lors de manifestations.

Le SITOM a également collaboré avec la CCPMB concernant les modifications de circuits de collecte intervenues sur les communes de Passy, Domancy, Sallanches ou encore Saint-Gervais pour des raisons d'optimisation et de mise en sécurité des équipages. Des courriers ont été distribués en boîtes aux lettres et des affiches collées sur les bacs concernés pour la bonne information de la population.

Indicateurs relatifs au traitement des déchets

Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes sont incinérées au centre de valorisation énergétique (CVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc située à Passy (cf Rapport d'activité 2015 du SITOM). Il a été mis en service en 1995 et possède une capacité de 56 250 tonnes (tonnage nominal annuel).

Il accepte les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC du Val d'Arly) les déchets incinérables des déchèteries, des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité, des déchets d'activités économiques résiduels et des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées : les métaux sont extraits des mâchefers et recyclés, les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation, les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.

Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire sont transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc à Passy pour être compactés. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri d'Excoffier de Villy-le-Pelloux depuis mars 2014 pour assurer leur valorisation. Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé. (cf Rapport d'activité 2015 du SITOM)

Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement. La majorité des flux sont recyclés et valorisés. En revanche, les déchets incinérables, les huiles minérales ou les déchets ménagers spéciaux sont incinérés alors que les encombrants ou le gravats sont déposés en décharges agréées.

RECYCLABLES
Pour le plastique uniquement bouteilles et flacons
Aérosols, barquettes, boîtes métalliques, canettes.
Papiers, journaux, magazines, cartonnages
Briques alimentaires
En VRAC

VERRE
Bouteilles, bocaux et pots
En VRAC

ORDURES MENAGERES
En SAC

SITOM DES VALLÉES DU MONT-BLANC
www.sitomvalleesmontblanc.fr - Info tri 04 50 78 10 48

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les modalités d'exploitation du service

Régie/marchés publics

Fin 2015, des marchés publics de prestations arrivent à terme :

- Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en point de tri sur la commune de Saint-Gervais
- Gestion des déchèteries (Megève, Saint-Gervais, Sallanches).

La reprise en régie de la collecte des déchets en apport volontaire à Saint-Gervais nécessiterait des moyens humains et matériels supplémentaires : acquisition ou location de camion, recrutement de chauffeurs. Il a donc été décidé de relancer ce marché pour une durée d'un an renouvelable trois fois, TRIGENIUM restant titulaire (seul candidat). Cela permet de poursuivre les travaux de création de points de tri sélectif et d'optimiser les moyens du service pour une reprise en régie future.

Les marchés de gestion des déchèteries ont été prolongés par avenant jusqu'au 31 août 2016 avec l'accord de la Sous-Préfecture. Cette période transitoire va permettre de redéfinir le mode de gestion du haut de quai le plus pertinent (régie/prestation), les conditions d'accès des différents usagers ainsi que les travaux de mise en conformité à réaliser.

Principaux postes d'économie

Dans le cadre de l'étude d'optimisation du service déchets de la CCPMB réalisée en 2015, plusieurs pistes d'économies ont été mises en évidence :

- Pour la collecte :
 - Déploiement de l'apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour tous les flux
 - Rééquilibrage des tournées avec passage à un lieu unique de stationnement des véhicules / prise de poste
 - Suppression du compacteur à Megève et du transfert pour l'ensemble des flux
 - Collecte en apport volontaire pour le verre sur l'ensemble du territoire (suppression de la collecte en bacs)
 - Baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères en bacs
 - Mise en place de la Redevance Spéciale : facturation des principaux producteurs de déchets industriels ménagers qui utilisent le service de collecte.
- Pour les déchèteries :
 - Mise aux normes des déchèteries et mise en place d'un contrôle d'accès pour tous les usagers
 - Réduction des horaires d'ouverture selon la fréquentation
 - Convention avec des éco-organismes : EcoMobilier (meubles usagers) et EcoDDS (déchets dangereux) pour valoriser les déchets triés.
 - Facturation des apports des professionnels en déchèteries.

L'année 2016 sera l'occasion de définir les mesures à mettre en œuvre, leur calendrier de réalisation en fonction des moyens humains et financiers à mobiliser.

Dépenses et financement du service

Fiscalité – TEOM

Pour financer le service de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle s'organise en onze secteurs correspondants aux 10 communes et Passy qui dispose de deux secteurs pour le prélèvement de la TEOM. La CCPMB a décidé en 2014, de faire évoluer les différents taux de TEOM des 10 communes sur une période de 8 ans (jusqu'en 2021), pour atteindre un taux unique. Cette démarche vise à répondre à l'obligation légale de lissage des taux de TEOM sur une période ne pouvant excéder 10 ans.

Le taux cible en 2021 sera compris entre 6,75 et 7,75. La cible sera précisée au terme de l'étude d'optimisation. En effet, sans gain d'optimisation, le taux pourrait monter jusqu'à 7,75, ce qui reste un taux bas, comparé aux taux pratiqués en Haute-Savoie (8,14%). L'objectif sera donc de rester performant.

L'analyse financière des charges OM fait apparaître un déficit important (740 €, hors prise en compte des frais de gestion induits par le service) qui ne permet pas de financer la charge d'investissement de l'ensemble du service par le produit de la TEOM (et les autres recettes associées : redevances, revente de matériaux des déchèteries...). Cela est dû à plusieurs facteurs :

- L'analyse des charges transférées par les communes n'avait jamais été réalisée par l'intercommunalité, ce qui ne permettait pas de dire que le taux de TEOM suffirait à financer l'ensemble de la compétence. L'analyse conduite ultérieurement montre que ce taux moyen pondéré de 2013 (6,75) ne permet pas à l'ensemble des 10 communes de financer toute la compétence : les déchèteries ou les investissements pouvaient ne pas être financés par la TEOM. Autrement dit, la compétence OM était également financée par les 4 taxes (TH, TF, CFE) des communes. Aujourd'hui, le budget de la Communauté de Communes doit donc supporter une charge supplémentaire de 750 K€ pour financer le service OM.
- Les économies de charges attendues grâce au transfert de la compétence restent trop faibles (300 K€ évalués en 2013) pour compenser cette surcharge. Elles sont néanmoins réelles, mais restent longues à mettre en œuvre et nécessitent des investissements (remplacement des véhicules, développement de la collecte en semi-enterré). Elles sont insuffisantes à ce jour pour couvrir le déficit du service. Cependant, la recherche d'économies de charges reste une priorité et doit être poursuivie.

En 2015, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir le lissage des taux de TEOM tel qu'il était prévu par délibération en février 2014, sauf pour les communes dont le taux se situe entre 7,75% et 6,75%. En effet, il convient de ne pas diminuer des taux qui pourraient augmenter demain.

8,14 %
de taux de TEOM moyen
en Haute-Savoie

9,58 %
de taux de TEOM moyen
en Savoie

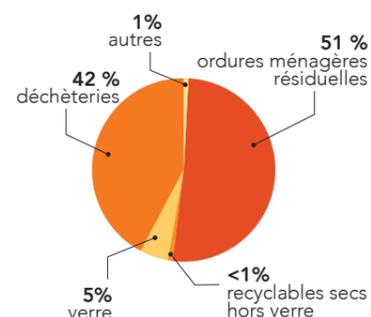
8 100 000 €

de coût du service déchet (en 2014 après déduction des recettes de valorisation des déchets, aides et subventions)

182 € TTC

par habitant permanent

DÉCOMPOSITION DU COÛT PAR FLUX



LISSAGE DES TAUX (délibération du 02/04/2015)

Taux de TEOM (en %)	2013	2014	2015
Combloux	6,45	6,49	6,53
Les Contamines-Montjoie	6,59	6,61	6,63
Cordon	8,30	8,11	7,91
Demi-Quartier	5,50	5,66	5,81
Domancy	7,30	7,23	7,23
Megève	5	5,22	5,44
Passy (taux plein)	11,10	10,56	10,01
Passy (taux réduit)	9,08	8,79	8,50
Praz-sur-Arly	8	7,84	7,75
Saint-Gervais	6,04	6,13	6,22
Sallanches	7,10	7,06	7,06
CCPMB	6,75	6,75	6,76

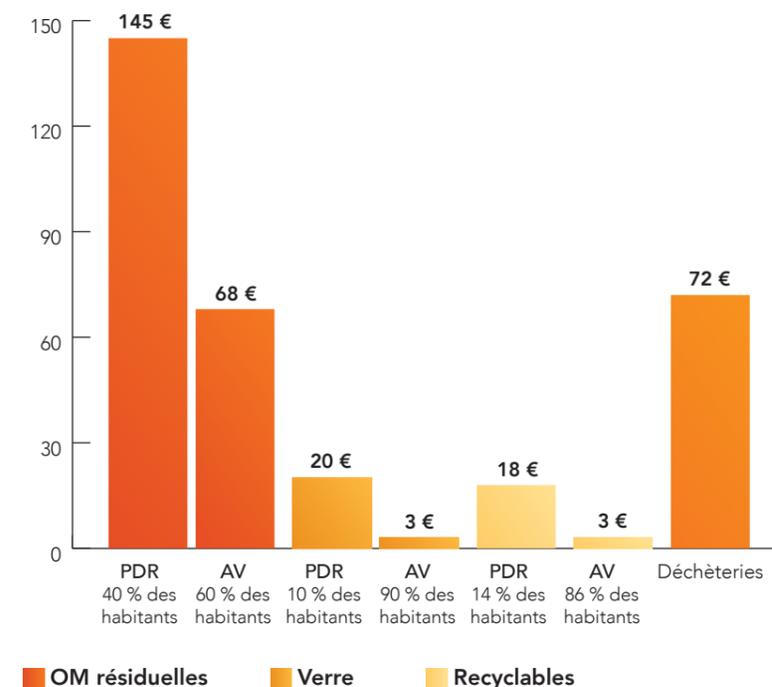
Informations financières

Le budget du service de gestion des déchets ménagers fait partie intégrante du budget principal. Par conséquent, le service n'est pas soumis aux règles d'équilibre budgétaire. Cependant, une volonté politique pousse à ce que les recettes propres au service, principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en couvrent les dépenses. Un travail analytique de fond est en cours ainsi qu'une réflexion sur la mise en place d'un budget annexe spécifique.

Denouveaux financements sont également possibles comme l'instauration de la redevance spéciale qui s'applique aux déchets des activités industrielles et commerciales. Ils sont assimilés aux ordures ménagères lorsqu'ils sont collectés simultanément sans dispositions particulières mais la prise en charge de leur collecte et de leur élimination relève de la responsabilité du professionnel. Les apports des professionnels en déchèteries peuvent également faire l'objet d'une facturation selon leur type et leur coût d'élimination.

Le graphique ci-après présente le coût TTC en Euros par habitant pour chaque flux et selon le mode collecte (PDR : points de regroupement de bacs AV : Apport volontaire en conteneurs aérien, semi-enterré ou enterré). On note que le coût de collecte en bacs roulants est plus élevé qu'en apport volontaire et qu'un meilleur tri des déchets permettrait de réduire les coûts.

COÛT TTC DE LA COLLECTE EN €/HABITANT



Budget de fonctionnement

En 2015, les dépenses de fonctionnement du service OM s'élèvent à 7 650 244,25 € (source compte administratif 2015). Ces dépenses concernent principalement la participation aux charges d'exploitation de l'usine d'incinération (44,39 %) et les prestations de services pour la gestion des déchèteries ou la collecte des déchets (28,93 %), ainsi que les charges de personnel et frais assimilés (16,03%).

En 2015, les recettes de fonctionnement du service OM s'élèvent à 7 574 483,97 € (source compte administratif 2015) dont 97,05 % issus de la TEOM.

Les participations au SITOM sont en augmentation (+1,8 %) principalement la déchèterie de Passy et les déchets incinérables de Sallanches et Megève. Les charges d'exploitation de l'usine d'incinération restent le principal poste de dépenses sur ce compte (61%).

Concernant les prestations de service les augmentations correspondent aux marchés de gestion des déchèteries et à la hausse des tonnages collectés hormis à Sallanches. C'est également le cas de la collecte de Saint-Gervais où les tonnages augmentent en lien avec la saisonnalité et les travaux de points de tri sélectif des déchets (transfert des bacs roulants vers les conteneurs semi-enterrés).

A compter de 2016, le travail analytique permettra de comparer les dépenses par sous-service soit les déchèteries, la collecte et la pré-collecte. Ainsi, les évolutions de dépenses pourront être suivies de manière fine en lien avec les leviers d'optimisation mis en œuvre sur ces trois postes.

7 650 244 €

de dépenses

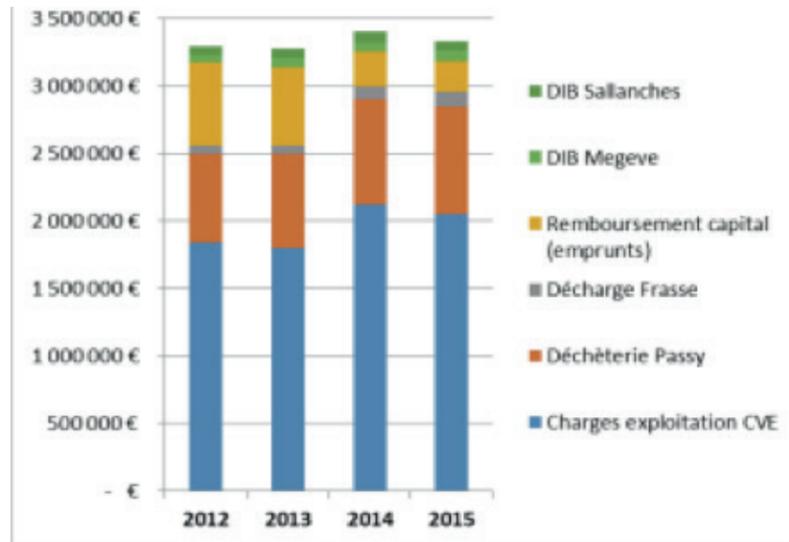
7 574 484 €

de recettes

97 %

des recettes issues de la TEOM

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS PAYÉES AU SITOM PAR LA CCPMB (€TTC)



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DU COMPTE 611
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Prestataire	Marché	2013	2014	2015	Évolution 2013/2015	
Déchèteries	Trigénium	Déchèterie Saint-Gervais	411 352,17 €	447 021,81 €	447 534,90 €	+ 8,80 %	
	SITA	Déchèterie Megève (bas de quai)	581 854,29 €	630 015,43 €	560 828,92 €	- 3,61 %	
	VALESPACE	Déchèterie polluants Megève	23 178,62 €	27 922,78 €	38 335,46 €	+ 65,39 %	
	EXCOFFIER	Déchèterie Sallanches	533 784,02 €	586 395,93 €	553 857,86 €	+ 3,76 %	
	GRANULATEX	Benne pneus Saint-Gervais	Benne pneus Saint-Gervais	1 234,13 €	1265,38 €	1288,66 €	+ 4,42 %
Benne pneus Sallanches			1234,13 €	1265,38 €	1291,66 €	+ 4,66 %	
Benne pneus Megève			1234,13 €	1265,38 €	1294,66 €	+ 4,90 %	
Collecte	Trigénium	Collecte Saint-Gervais (PAV)	219 160,42 €	231 177,75 €	248 233,41 €	+ 13,27 %	
	SITA	Marché alimentaire Megève	3961,39 €	6864 €	6864 €	+ 73,27 %	
	MBM	Transport OM de Megève au SITOM	39 993,04 €	49 980,32 €	46 606,80 €	+ 16,54 %	
	Trigénium	Collecte Domancy (PAV)	20 371,51 €	8097,32 €	-	- 100 %	
	MBM	Marché alimentaire Megève	7513,51 €	-	-	- 100 %	
	COVED	Collecte OM Domancy	34 000,87 €	13 518,28 €	-	- 100 %	
	T. Pralins	Collecte tri sélectif Cordon	Collecte tri sélectif Cordon	15 504,30 €	0 €	-	- 100 %
			Collecte OM Cordon	21 579,50 €	0 €	-	- 100 %
			Collecte tri sélectif Praz-sur-Arly	17 708,50 €	1512,50 €	-	- 100 %
			Collecte OM Praz-sur-Arly	70 141,56 €	4 086,89 €	-	- 100 %
CSP	Lavage conteneurs	46 395,98 €	49 168,96 €	34 460 €	- 25,73 %		

Coûts de gestion des déchèteries

Les déchèteries du territoire de la CCPMB ont un coût de 75 € HT par habitant alors que le référentiel national des coûts des collectivités de typologie touristique se situe entre 22 et 40 € HT par habitant.

Le graphique ci-contre présente les coûts par tonne de gestion des déchèteries de la CCPMB. Les différences peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- Le site de Megève présente une amplitude horaire importante (de 8h à 18h du lundi au samedi) avec une présence permanente de deux agents. La construction du bâtiment a également nécessité une dépense d'investissement importante. Les emprunts liés à cette construction ont été transférés.
- La déchèterie de Passy a également subi des travaux de mise aux normes dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public détenu par le SITOM pour l'usine et la déchèterie.
- Les sites de Saint-Gervais et Sallanches n'ont occasionnées aucunes dépenses d'investissement mais des travaux de mise aux normes et de modernisation doivent être envisagés au regard de leur vétusté (construction dans les années 1990).

Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement de 2015 s'élèvent à 1 243 921,33 €.

En 2015, le service déchets de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a réceptionné les trois véhicules de renouvellement commandés en 2014 :

- Deux camion-bennes à ordures ménagères pour la collecte des bacs roulants des secteurs Val d'Arly et Val Montjoie
- Un camion-grue pour la collecte des conteneurs semi-enterrés, enterrés et aériens à Combloux, Cordon, Sallanches et Domancy principalement.

Les travaux d'aménagement de points de tri sélectif des déchets en conteneurs semi-enterrés réalisés en 2015 pour un montant total de 153 000 € sont les suivants :

PROGRAMME DE TRAVAUX 2015

				14	153 188,10 €
1	Domancy	Les Œillets	Création	3	38 157,62 €
2	Passy	Avenue des Grandes Paltières	Création	3	29 075,38 €
3	Passy	Avenue de la Plaine	Complément	3	35 095,27 €
4	Sallanches	Rue Cancellieri - Res. Mont-Blanc	Création	5	50 859,83 €

La commune de Saint-Gervais a également réalisé un point de tri sélectif en conteneurs enterrés, à sa charge, dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des anciens combattants d'AFN et de l'École Marie Paradis.

L'étude d'optimisation du service va permettre de préciser le calendrier de déploiement des points de tri sélectif en conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire.

COÛT PAR FLUX EN € TTC /TONNE

- 141 € : déchèterie de Megève
- 87 € : déchèterie de Sallanches
- 90 € : déchèterie de Saint-Gervais
- 94 € : déchèterie de Passy

1 243 921 €
de dépenses d'investissement

Bilan financier global

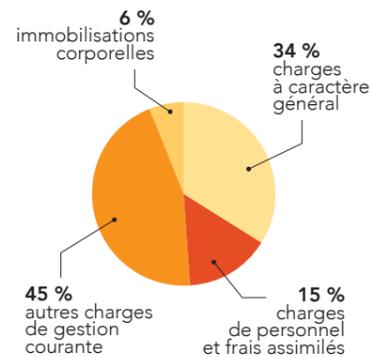
La dette

La dette de la CCPMB provient du transfert des emprunts des communes, suite à la reprise de la compétence le 1^{er} janvier 2013. Un nouveau prêt de 450K€ à La Banque Postale a été contracté et sera perçu en tout début d'année 2016.

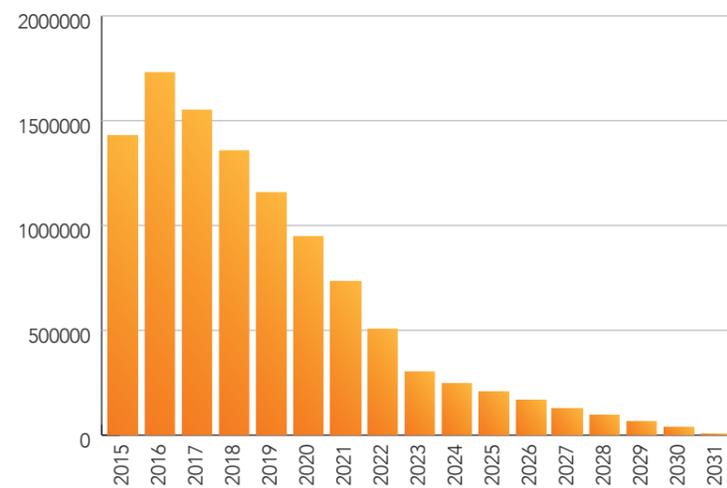
PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL DU 01/01/2015 AU 31/12/2031

Date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2015	1 430 193,74 €	148 665,29 €	70 051,55 €	218 716,84 €	1 731 528,45 €
2016	1 731 528,45 €	178 712,28 €	68 595,78 €	247 308,06 €	1 552 816,17 €
2017	1 552 816,17 €	194 156,71 €	61 522,56 €	255 679,27 €	1 358 659,46 €
2018	1 358 659,46 €	202 519,67 €	52 497,44 €	255 017,11 €	1 156 139,79 €
2019	1 156 139,79 €	206 523,15 €	43 031,80 €	249 554,95 €	949 616,64 €
2020	949 616,64 €	215 790,53 €	33 242,42 €	249 032,95 €	733 826,11 €
2021	733 826,11 €	225 546,28 €	22 964,67 €	248 510,95 €	508 279,83 €
2022	508 279,83 €	203 919,45 €	12 173,86 €	216 093,31 €	304 360,38 €
2023	304 360,38 €	55 947,60 €	6 146,90 €	62 094,50 €	248 412,78 €
2024	248 412,78 €	39 841,65 €	4 828,93 €	44 670,58 €	208 571,13 €
2025	208 571,13 €	40 297,14 €	3 851,46 €	44 148,60 €	168 273,99 €
2026	168 273,99 €	40 773,99 €	2 852,87 €	43 626,86 €	127 500 €
2027	127 500 €	30 000 €	2 022,75 €	32 022,75 €	97 500 €
2028	97 500 €	30 000 €	1 500,76 €	31 500,76 €	67 500 €
2029	67 500 €	30 000 €	978,76 €	30 978,76 €	37 500 €
2030	37 500 €	30 000 €	456,75 €	30 456,75 €	7 500 €
2031	7 500 €	7 500 €	32,63 €	7 532,63 €	0 €
	1 880 193,74 €	386 751,89 €	2 266 945,63 €		

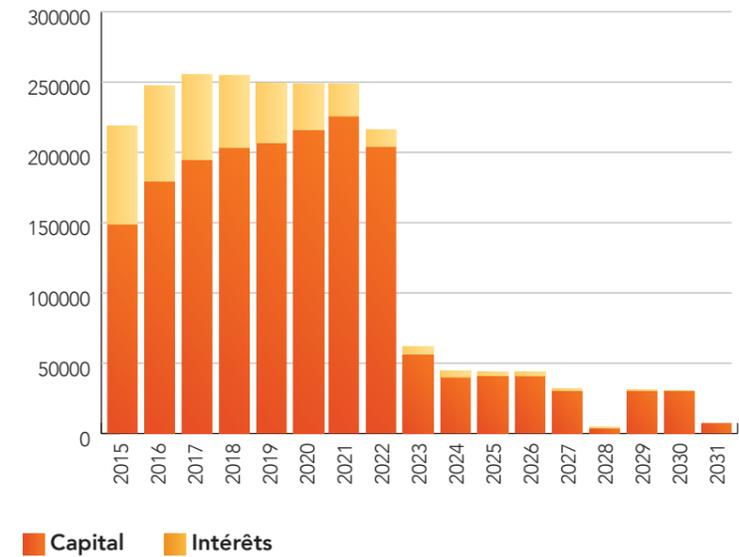
RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉALISÉES DU SERVICE OM



ÉVOLUTION DU CRD



FLUX DE REMBOURSEMENT



PROFIL D'EXTINCTION DÉTAILLÉ PAR ANNÉE

Réf	Prêteur	Affectation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
00000464325	Crédit agricole des Savoie	Points de tri Cordon	6 549,81 €	6 852,94 €	7 170,11 €	7 501,96 €	7 849,17 €	8 212,44 €
10212756/86/1	Caisse d'Épargne	Déchèterie de Megève	16 561,85 €	17 453,78 €	18 393,74 €	19 384,34 €	20 428,27 €	21 528,44 €
10212817/86/1	Caisse d'Épargne	Déchèterie de Megève	18 404,28 €	19 395,43 €	20 439,96 €	21 540,76 €	22 700,83 €	23 923,38 €
10212823/86/1	Caisse d'Épargne	Déchèterie de Megève	86 662,31 €	91 329,48 €	96 248 €	101 431,40 €	106 893,96 €	112 650,69 €
9146467	Caisse d'Épargne	Déchèterie de Megève	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €		
MEGE008005	Crédit agricole des Savoie	Déchèterie de Megève	15 687,04 €	16 380,65 €	17 104,90 €	17 861,21 €	18 650,92 €	19 475,58 €
MON505403EUR	Banque Postale	Investiss. divers	-	22 500 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

LES OBJECTIFS POUR 2016

L'année 2016 va permettre de construire le projet du service déchets de la Communauté de Communes pour les prochaines années en lien avec l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement :

- Engager le déploiement de l'apport volontaire (conteneurs semi-enterrés) pour tous les flux sur l'ensemble du territoire.
- Poursuivre l'optimisation des moyens humains et matériels : temps de travail, lieux de prise de poste et de vidage, utilisation des véhicules de collecte, gestion des déchèteries (régie).
- Résoudre les difficultés identifiées dans la collecte (points noirs) pour améliorer la sécurité, ses équipages et la propreté urbaine.
- Mettre aux normes, moderniser les déchèteries et réviser les conditions d'accès.
- Analyser finement les coûts du service déchets pour l'aide à la décision: création du budget annexe avec sous-services, matrice des coûts, collaboration avec le SITOM.
- Mettre en cohérence les sources de financement du service : lissage des taux de TEOM, redevance spéciale, facturation des professionnels en déchèteries.
- Développer la communication autour du service de collecte et des déchèteries en lien avec le projet de réorganisation.



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

648 chemin des Prés Caton • PAE du Mont-Blanc • 74190 PASSY

04 50 78 12 10 • accueil@ccpmb.fr

www.ccpmb.fr